

## Conseil communal du jeudi 29 janvier 2026 – Questions orales Mondelinge vragen van het gemeenteraad van donderdag 26 januari 2026

**Mme Suzanne Ryvers** : Alors nous sommes arrivés aux questions orales. On a six questions. Le ROI précise qu'on doit rester dans l'heure. Donc, comme madame Radelicki l'a fait lundi, j'attire l'attention sur les temps de paroles il y a deux minutes pour poser la question, plus une minute supplémentaire s'il y a une autre conseiller/conseillère avec une question jointe, puis cinq minutes pour le collège et une minute de réplique. Première question de Monsieur Loïc Fraiture sur les toilettes publiques. Monsieur Fraiture.

**M. Loïc Fraiture** : Merci. Alors, à Saint-Gilles, le nombre de personnes qui vivent à la rue augmente. Nous le constatons tous. L'accès à des toilettes est une question de dignité humaine, mais c'est aussi une question de propreté publique, de santé et de qualité de vie pour l'ensemble des habitants. La situation est devenue difficile pour les riverains, parfois même épouvantable dans certains endroits. Cela pose aussi problème pour toutes celles et ceux qui souhaitent profiter de l'espace public, notamment en famille, personnes âgées, promeneurs, etc. Et dans les faits, ce sont trop souvent les commerçants de l'Horeca qui se retrouvent à devoir assumer cette charge collective sans compensation. Alors pourtant, des solutions existent. D'autres communes ont développé un réseau de toilettes publiques ou des partenariats avec les commerçants via une compensation financière par exemple, dans une logique gagnant-gagnant. Dans la plupart des grandes villes européennes, les toilettes publiques, c'est tout simplement la norme. Alors ce sujet immobilise les Saint-Gillois. Il y a déjà deux ans, une interpellation citoyenne avait eu lieu et plus récemment, un de nos quatre groupes PTB dans les quartiers ici présents, a mené une campagne de pétition qui a récolté plus de 300 signatures. Bravo, bravo les camarades que nous vous avons remise avant le conseil communal. Donc les retours sont unanimes. Cette revendication, elle répond à un besoin réel et largement partagé par la population. Donc, vous le savez certainement, car des efforts ont été faits ces dernières années et des engagements figurent dans votre accord de majorité.

Alors, la situation actuelle, elle, reste insuffisante, malheureusement. Dites-moi si je me trompe, mais les toilettes par exemple du boulo-drome pour le parc Pierre Paulus, elles ne sont accessibles que lorsque la buvette est ouverte. Quant aux toilettes de la place Marie Janson, les toilettes qui

sont installées ne sont accessibles que lors des événements, par exemple du marché ou des Food-trucks. On peut dès lors s'interroger sur leur capacité à répondre à l'objectif d'aider le public précaire et d'éviter la malpropreté de manière plus structurelle. Il y a deux ans, vous évoquiez une phase test avec une évaluation à la clé, ainsi que des coûts clairs, 30 000 € d'investissement et 5 000 € par an d'entretien. Vous vous engagez aussi à prendre une décision sur l'extension ou non de l'ouverture de ces toilettes après une évaluation. Quel en est aujourd'hui le bilan ? Lors de cette phase test, peut-on avoir accès à cette évaluation et avez-vous décidé d'étendre l'accès de ces toilettes ? Nous vous demandons aujourd'hui de prendre des engagements clairs et concrets pour étendre l'offre de toilettes publiques à Saint-Gilles. Quels sont les autres projets futurs ? Tout le monde y gagnerait. Même certains services communaux, en évitant des tâches liées à la malpropreté et aux plaintes des riverains. Merci pour vos réponses.

**Mme Suzanne Ryvers** : Monsieur Spinette.

**M. le Bourgmestre** : Le diable se loge parfois dans le détail. Nous passons donc de réforme de l'état du chômage aux besoins les plus essentiels de l'homme et de la femme, en l'occurrence en espace public. Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question. Puisque nous sommes au croisement des compétences de plusieurs membres du Collège, il me revient le privilège de vous répondre. C'est une question sur laquelle nous sommes attentifs, car elle est d'importance. C'est à la fois une question de confort personnel, mais de confort essentiel et d'hygiène publique. Cependant, sa résolution générale nécessiterait des structures et des moyens financiers humains dont nous ne disposons pas. On a déjà entendu des controverses sur une ville qui avait, à grands frais, une convention de près de 50 000 € annuels pour entretenir un tel dispositif. C'est pourquoi nous avançons pas à pas, projet par projet. Vous avez en effet cité le boulodrome et la toilette de la place Marie Janson. J'y ajoute aussi les toilettes de l'Hôtel de ville mises à disposition pendant le marché ou lors des événements avec une préposée. Quand je dis pas à pas, c'est clair que le boulodrome, ben il est ouvert aux heures d'ouverture du parc. Donc en gros, logiquement, ça devrait bien se passer. Sauf que, effectivement, le gestionnaire du boulodrome est parfois inquiet pour la destruction de ses toilettes et que la porte initialement prévue dans notre plan d'architecte, qui prévoyait une entrée directe sur le parc, est fermée pour que les gens qui font usage de ses toilettes soient soumis à un contrôle social en passant par la buvette, ce qui n'est peut-être pas nécessairement incitatif. Mais je vois de nombreuses mères ou pères qui se baladent avec leurs jeunes enfants rentrer dans le boulodrome pour leur permettre d'aller faire leurs petits besoins. Notons aussi que pour les événements, le Service de la propreté communale dispose de toilettes mobiles et gratuites. Je dois vous avouer que notre dispositif que nous avons commandé a déjà fait long feu et le branchement s'est avéré parfois hasardeux dans les canalisations. Pour faire ça bien, les gens ne sont pas toujours disciplinés quand il s'agit de se livrer à cette pratique humaine nécessaire.

En effet, les infrastructures ne sont pas accessibles en permanence. Cela nécessiterait une présence et un nettoyage constant. En ce qui concerne la toilette de la place Marie Janson. Le Service des espaces publics a lancé un marché pour confier la gestion à un tiers, mais malheureusement sans succès. Il n'y a pas eu d'offres proposées. Relancé à deux reprises, ce marché n'a attiré aucun candidat. Je dois saluer pour ça le responsable du service des espaces publics qui s'y est coltiné, alors que c'est vrai que c'est une tâche transversale qui pourrait incomber. C'est vrai que les départements qui sont appelés dans les échevinats sensibles à cette question, la propreté et les agents de propreté n'ont pas spécialement envie et on n'a pas de personnel affecté à cette question.

Le personnel de la prévention avait été évoqué. Ça ne fait pas non plus partie de leurs attributions. Le personnel des jardins et parcs et espaces publics n'a pas spécialement de personnel à affecter là-dessus. C'est vrai que l'expérience que nous avons regardée de près fait par Bruxelles Environnement dans le parc de la Porte de Hal. Les toilettes, qui sont les mêmes que celles qu'on utilise pour les gens de la STIB ou de la SNCB de TEC, ont été détruites maintes et maintes fois, squattées, abîmées, et ça représentait un budget au moment de la crise où je me faisais interpellé par certains membres du groupe MR sur les consommateurs de drogue dans le parc, je m'étais renseigné pour réouvrir ces toilettes et on m'a quand même expliqué que l'année en exercice 2024, ça avait coûté 200 000 € de réparations. Ils ont décidé de ne plus les ouvrir. Reste l'option du tout privé dans le cadre d'installation publicitaire. Je citais aux membres de la pétition que je remercie pour leur présence et désolé de ne vous avoir accueilli avant la présente séance, mais j'essayais aussi d'amener les différents échevins à pouvoir vous recevoir, et qu'on compte sur une solution à vous proposer, ce qui, à ce stade, est encore en cours, comme vous l'entendez.

C'est clair que le contrat Decaux a fait florès en France, mais a rapporté beaucoup de sous au maire de Paris de l'époque. Je ne suis pas sûr que les citoyens saint-gillois seraient intéressés à un modèle où on finance par la publicité, les toilettes, comme les abribus le sont aujourd'hui, financés par la publicité qui y est annexée. C'est peut-être une piste à décloisonner en encadrant bien le type de publicité qui pourrait figurer. Mais en général, avec les gens derrière ces dispositifs de grandes sociétés internationales connues, ce ne sont pas nécessairement des philanthropes. En ce qui concerne le système de mise à disposition de toilettes des commerçants contre rémunération, mais certains commerçants célèbres du Parvis que vous connaissez comme moi, qui pestent à chaque événement parce que leurs toilettes sont ruinées, sont à la fois un candidat à ce que nous trouvons une solution, et aussi pas très ouvert à l'idée d'avoir du sabotage systématique de leurs toilettes qui sont bouchées. De toute façon, lors des événements ou avec beaucoup, beaucoup de circulation dans leurs établissements pendant ces fêtes. Et donc c'est vrai qu'il y a des pratiques diverses, il y a eu des ouvertures et des fermetures. Peut-être que si d'aventure les moyens que nous voulons consacrer à la gestion de notre dispositif venaient

encore à échouer, ben on pourrait peut-être essayer. La ville de Nantes avait lancé ça. Je pense qu'ils ont fait marche arrière. La ville de Bruxelles est peut-être la seule qui jusqu'alors a vraiment financé un dispositif comme tel, mais je ne suis pas sûr que les évaluations soient aussi positives sur le respect de cela. A signaler une initiative qui est peut-être méconnue par rapport aux publics les plus précaires. Nos éducateurs de rue, dans le guide BonPlan, donnent tous les opérateurs sociaux qui ouvrent leurs portes pour qu'on aille aux toilettes. À Saint-Gilles, on est quand même assez dotés de dispositifs sociaux solidaires qui ouvrent leurs toilettes aux gens de la rue. Et donc là, pour ce coup, c'est vrai que le petit guide bon plan qu'on distribue répertorie les points d'eau, les points de douche et les points de toilette. Mais c'est vrai que ça n'est pas suffisant. Et je pense que le groupe Ecolo, à l'époque il y a - quand il occupait l'opposition avait eu vent de la mobilisation du secteur social santé qui demandait que les communes de Bruxelles trouvent des solutions et étaient porteurs et porteuses de cette revendication du secteur des gens de la rue qui malheureusement ne baisse pas, au contraire augmente. Nous le verrons dans une question prochaine. Et donc il faut rappeler les précédentes toilettes, comme je le signalais au parc Pierre Paulus, on avait des toilettes en bas de la maison Pelgrims, qui ont été démolies trois ou quatre fois quand j'étais jeune fonctionnaire, celle de la rue Louis Coenen a été cimentée et bourrée à la peinture.

Plusieurs fois. On avait une petite toilette, un urinoir pour homme, cette fois par pas mixte, comme au parc Paulus, place Morichar. Jadis, quand on avait l'édicule qui coupait, on avait les toilettes souterraines. Mais elles étaient devenue un lieu de deal et de consommation grave au sortir des années 90 et donc les services communaux les avaient remplis de ciment et de déchets pour les fermer. Nous ne serons pas complets sur cette question si nous n'évoquons la gare du midi. C'est clair que les cabines électriques transformées en toilettes sont une des grandes sources de la visibilité de notre station, puisqu'on peut la sentir même à 100 mètres en ne voyant rien. Et donc, effectivement, les services se disputent pour ne pas en assurer le nettoyage. Nous avons déjà interpellé Bruxelles-propreté et la SNCB pour en opérer le nettoyage. Mais donc autour de la gare du midi, ce n'est pas réglé et je me tiens à votre disposition pour que nous trouvions une solution. Tous les membres du collège d'ailleurs sont concernés. Et par rapport à nos deux accords de majorité successifs, C'est clair qu'on n'a pas encore atteint notre objectif.

**Mme Suzanne Ryvers** : Monsieur Fraiture ?

**M. Loïc Fraiture** : Merci. Juste un détail, peut-être qu'on pourrait aussi mieux signaler. Alors les toilettes déjà existantes qui ne sont pas tout le temps ouvertes, mais celles du parc Pierre Paulus. Elle n'est pas vraiment connue place Marie Janson non plus, ce n'est pas clair. Donc euh voilà, ça c'est une proposition assez concrète pour JC Decaux. Je vais peut-être vous étonner, mais si ça permet d'avoir des toilettes publiques, pourquoi pas en fait. D'ailleurs, JC Decaux est déjà

présent dans l'espace public à Bruxelles, notamment avec les vélos qui est un système qui ne marche même plus. Donc pourquoi pas le remplacer par alors un vrai réseau de toilettes publiques, non ? Oui, là je suis. Je suis juste étonné.

**Mme Catherine Morenville** : Je suis juste étonné que le PTB soutienne ce type de multinationales.

**M. Loïc Fraiture** : Je ne soutiens pas du tout la multinationale, Je soutiens le fait qu'on offre un service à la population. Après, c'est le montage que vous vous décidez d'appliquer et que vous appliquez déjà d'ailleurs. Alors donc, je vois qu'il y a un accord sur le principe. Monsieur Spinette. Donc tant mieux. Par contre, je suis un peu déçu par rapport aux perspectives de solutions. Voilà les toilettes qui existent, c'est déjà bien, Il y a eu des efforts qui ont été faits, mais comme vous le dites vous-même, elles ne sont pas accessibles en permanence. Donc voilà, je vous encourage à ne pas abandonner et à rester créatif et à essayer de trouver d'autres solutions. Merci, merci.

**Mme Suzanne Ryvers** : Nous sommes à la deuxième question de Monsieur Guillaume Deneumostier sur la chaudière dans un bâtiment de la régie, rue Joseph. Claes, Monsieur. Oui.

**M. Guillaume Deneumostier** : Merci, madame la Présidente.

**Mme Suzanne Ryvers** : Pardon, pardon, Je me suis trompé. D'abord, une question de madame Klara Ledroit sur les produits Teva dans les crèches.

**Mme Klara Ledroit** : Excusez-moi. Ok. Du coup je pensais que je passais en troisième. Merci beaucoup. Donc des parents nous ont signalé récemment que dans au moins une des crèches à Saint-Gilles, les crèmes dermo-crème sont utilisées sur les enfants, et c'est un produit qui est de la marque Teva, qui est une des plus grandes entreprises israéliennes et donc le commerce des produits pharmaceutiques Teva rapporte gros à l'état israélien. Ça permet d'acheter notamment des armes et des munitions qui sont utilisées dans le génocide à Gaza et pour l'occupation en Cisjordanie, enfin la colonisation. Certains hauts responsables militaires israéliens sont même aussi employés chez Teva ou se reconvertissent après. Et l'entreprise ? Elle exprime ouvertement son soutien à l'action d'Israël contre la population palestinienne. Et pour rappel, depuis le 7 octobre 2023, c'est plus de 20 000 enfants qui ont été tués par Israël à Gaza. Et Gaza compte le plus grand nombre d'enfants amputés par habitant au monde. Donc on ne peut pas soutenir ça à Saint-Gilles. Et pour rappel aussi, notre commune a affirmé plusieurs fois, grâce à des motions, des interpellations et des mobilisations citoyennes qu'elle exclurait de ses marchés publics, des entreprises qui contribuent à cette politique coloniale d'apartheid et de violation des droits humains et du droit international.

Le boycott, c'est un outil pacifique et efficace qui permet de mettre une pression économique sur un État, en l'occurrence d'Israël, et qui envoie un signal politique fort. Donc j'ai quatre questions en gros. Premièrement, est-ce que vous confirmez que le dermo-crème est utilisé dans nos crèches ? Deuxièmement, est-ce que du coup, ça veut dire que la commune de Saint-Gilles a un contrat qui est en cours avec Teva ? Si oui, jusqu'à quand et pour quelle valeur ? Est-ce qu'il a été conclu ? Est-ce qu'il y en a d'autres eu aussi avec Teva ou avec d'autres entreprises israéliennes ? Troisièmement, est-ce que du coup le collège s'engage à stopper ses achats et dans quel délai ? Et enfin, quatrième question est-ce que la commune a prévu ? Enfin, du coup, si elle s'engage à stopper ses achats. Qu'est-ce que la commune a prévu pour remplacer ce ou ces contrats par des marchés éthiques et conformes à nos engagements à Saint-Gilles ? Merci beaucoup.

**M. le Bourgmestre :** Après les accords de la Saint-Sulpice sur les toilettes. Madame la Conseillère, je tiens à vous remercier pour votre question. Les fesses de nos bébés rougissent de honte. Je vous remercie pour votre question. Le dermo-crème. Crème de change. Merci à Yasmina pour son absence parce que du coup je peux, je peux apprendre de nouvelles choses. Le dermo-crème, crème de change est effectivement utilisé dans nos crèches. Il s'agit d'un bon produit validé par l'ONE et fourni par Multipharma, notre prestataire désigné par marché public. La commune n'a donc pas contracté directement avec Teva. Ce n'est pas une information qui est connue de nos services. Et soupçonner. Madame Nekhoul de participation à l'État d'Israël. Vous risquez votre vie. D'après la recherche faite par nos services, après vos questions. L'entreprise Teva n'est pas reprise dans la liste du Conseil des droits de l'homme « CDH » des Nations Unies, document daté du 3 octobre 2025, avec des références en PDF illisibles que je vous épargne. Mais apparaît implicitement dans la liste "Don't buy it to Eco Passion 2025", avec le même PDF avec un nom imprononçable tout comme Google, HP, la marque de nos laptops, les Microsoft qu'on utilise malheureusement, les forces qu'on utilise parfois avec nos camionnettes Oracle qui est dans les logiciels CIVADIS et Volvo qui est dans nos camions.

Ça devient difficile. Pour le Coca, c'est facile, on a la bière de l'annexe qui produit un Coca et Ritchie Cola. Le cahier des charges approuvé par le service demandeur, qui a fourni l'inventaire et le SIPPT, mentionne dans son inventaire : crème pour rougeurs, irritations du siège type dermo-crème. Car le produit est une référence en la matière et est validé par l'ONE comme indiqué sur le plan technique, le remplacement du produit par un concurrent ne semble pas être compliqué. Nous pourrions donc demander à Multipharma, notre fournisseur, de proposer dans les meilleurs délais, si ce n'est ad nutum. Une alternative facilement disponible en quantité désirée, y compris une préparation magistrale de crème à base d'eau, comme en produisent nos pharmaciens. Nous prendrons donc des contacts en ce sens et je vous remercie pour votre attention. Comme ça, les fesses de nos bébés saint-gillois retrouveront leur dignité militante.

**Mme Klara Ledroit :** Merci beaucoup pour votre réponse positive. On sera attentif de voir quand pour les mesures qui sont prises pour changer de fournisseur avec multipharma. Globalement, est ce que vous renouvez l'engagement à long terme de ne plus contracter avec des entreprises liées avec l'Etat israélien ?

**M. le Bourgmestre :** On a voté la motion ! C'est vrai que c'est difficile. Déjà, je suis privé de Coca et malheureusement, il faudrait faire du lobbying ou de l'advocacy auprès des fournisseurs que sont L'annexe ou Ritchie Cola ou Fritz Cola pour qu'ils fassent des bouteilles de grands conditionnements. Parce que les petites bouteilles, c'est trop cher. Mais jusqu'à présent, Colruyt ne fournit toujours que Coca Cola. C'est une infection ou des Ritchie Cola en petite bouteille. Mais donc on fait tout ce qu'on peut. C'est vrai que nos services achats, quand ils font appel à un fournisseur multiple, doivent demander mais alors si ce n'est pas dans la liste qu'on leur a donnée, mais dans une autre liste militante qui est encore plus vigilante. Déjà, la loi sur les marchés publics, c'est compliqué et donc je gage que nous tomberons. Mais l'exemple auto suicidaire de nos laptops, de nos programmes, de nos bidules en fait, plein de technologies sont des technologies américaines travaillées avec Israël. Donc c'est ça devient difficile, mais tout ce qu'on peut faire, on le fait.

**Mme Suzanne Ryvers :** Je vous remercie.

**M. le Bourgmestre :** Et si vous voyez d'autres problèmes de crème ou d'autres, ne pas hésiter, même en dehors des interpellations. Le travail administratif est un travail perfectible.

**Mme Suzanne Ryvers :** D'accord. Monsieur Deneumostier, c'est à vous.

**M. Guillaume Deneumostier:** Oui. Merci, madame la présidente. Comme vous, nous avons reçu la pétition des habitants d'un bâtiment de la Régie, rue Joseph Claes. Ses habitants souffrent depuis plusieurs années de dysfonctionnements de la chaudière. Cette année, l'eau chaude n'a pas pu être fournie de manière stable pendant plusieurs semaines, malgré l'hiver. Vous conviendrez que de telles conditions sont très difficiles pour les locataires et que ceux-ci méritent mieux de la part de la commune. Les réparations ne suffisent pas à régler définitivement le problème. Avez-vous répondu officiellement à leur courrier de fin décembre ? Quand peut-on avoir la copie de la réponse ? Si la chaudière semble à nouveau fonctionner depuis début janvier, qu'est-ce qui garantit que cette fois-ci le problème est définitivement réglé ? Plus globalement, quel est le plan d'entretien et de tests implémentés par la régie pour qu'un maximum de chaudières fonctionne correctement l'hiver venu ? J'en profite pour vous interpeller sur un dysfonctionnement connu de longue date, celui des décomptes des charges. Où en êtes-vous ? Les efforts du personnel ont-ils pu rattraper le retard ? Sinon, que mettez-vous en place comme

mesures politiques pour y remédier ? Quel pourcentage des décomptes sont à jour ? Quel pourcentage subit toujours un retard de deux ans, trois ans ou plus ? Depuis 2019, nous interpellons sur cette question. En 2024, vous nous promettiez que le retard de 2022-2023 serait rattrapé pour la fin de l'année. Nous sommes plus d'un an plus tard et selon les témoignages dont nous disposons, ce n'est pas le cas partout. Vous nous assuriez également que pour 2025, l'ensemble des décomptes de charges serait à jour. Pour rappel, il s'agit d'éviter un maximum que d'importants remboursements tombent du jour au lendemain pour certains locataires, vu les problèmes potentiels de dette que cela suppose. Mais il s'agit aussi de pouvoir rembourser des ménages à qui la commune doit de l'argent. Certains en ont bien besoin. Merci.

**Mme Suzanne Ryvers** : M. Spinette.

**M. le Bourgmestre** : Merci, Monsieur Deneumostier. Nous avons bien pris connaissance de la pétition des habitants du bâtiment concerné en date du 16 janvier. Le service technique s'emploie déjà depuis avant cette date, à résoudre un problème technique complexe. Je dois d'ores et déjà des excuses, mais je l'ai fait dans une lettre adressée aux locataires ce 28 janvier 2026. Parce qu'effectivement, votre question a permis de se rendre compte que le courrier en préparation était toujours en préparation parce que les équipes s'attelaient à trouver la solution plutôt que de répondre à la question. Mais c'est vrai que laissons nos pauvres locataires sans réponse, ça n'est jamais bon. D'où la pétition et sa justification je pense, puisqu'effectivement la démarche n'a été possible qu'une fois que les services avaient une vue claire sur la faculté de résolution des problèmes rencontrés. Parfois, il faut courir pour avoir l'info et refaire une lettre de réponse la plus complète possible. On retarde l'envoi de la lettre pour avoir tous les éléments et on espère avoir les éléments. Puis la société te dit que ce sera pour la semaine prochaine, puis la semaine prochaine tu cours et puis tu ne l'as pas. Et puis les semaines passent et les locataires ont l'impression qu'on s'assied sur leurs demandes et donc aussi sur la confirmation de la mise en place d'un trouble de jouissance pour les locataires, de voir quelle durée va être et si éventuellement, vu le trouble rencontré, ben nous pourrions prendre en considération celui-ci en diminuant à due concurrence du dommage qu'ils encourent.

Au sujet de la chaudière. Malheureusement, malgré les différentes interventions du fabricant, la résolution du problème a nécessité plusieurs étapes successives permettant d'éliminer les causes potentielles 1 à 1, les éliminer. Le remplacement du condenseur, élément principal de la chaudière, est prévu ce vendredi 29/01 par un technicien de la société Viessmann dont je parlais tantôt. Des usines à gaz des bâtiments Monténégro. Ici t'as le top du top de Viessmann qui est un. Moi je n'ai pas de chaudière Viessmann à la maison, mais manifestement ça coûte un porte-avions. Mais ça n'est pas toujours efficace. Cette intervention est considérée comme la solution définitive pour la chaudière ayant présenté des dysfonctionnements. Les nouvelles technologies

de soufflerie, de captation de machin hyper écolo bazar super coûteux sur deux bâtiments liés les uns aux autres, fait qu'il y a une chaîne de dingue de problèmes. C'est un bâtiment qui nous a été livré il n'y a pas tellement longtemps. Je pense qu'on est à peine dans les cinq ans de l'inauguration de ce bâtiment, et on n'a jamais eu autant de problèmes avec le chauffage, sauf peut-être la soufflerie de la Maison du peuple et la soufflerie de la maison des cultures qu'on a fini remplacer par des radiateurs.

Parce que ça, en fait, on sait comment ça marche. Les locataires ont été informés par SMS de cette intervention dans l'intervalle. Dans l'intervalle, une relance journalière de la chaudière par notre service technique depuis les pannes importantes du mois de décembre à ce jour, permet de maintenir le chauffage et l'eau chaude en fonctionnement en attendant la réparation définitive. Donc on a tout le temps venir appuyer sur le machin pour relancer le bazar. Plus globalement, un budget de 400 000 € pour un bâtiment tout neuf qui nous coûte un porte-avions en location à la société régionale, c'est quand même costaud, est alloué en 2026 à la rénovation des systèmes de chauffage et permettra l'installation de plus de 60 chaudières à condensation, dont douze en installation complète, hors projets de rénovation légère ou lourde. Patatras, le remplacement de la chaudière commune de l'immeuble Mérode 145-149 est également au programme 2026 face à la multiplicité des programmes techniques et des deux côtés, super ! Initialement, l'entreprise des chaudières de type 2 et des installations collectives étaient réalisées une fois tous les deux ans, conformément aux règles en vigueur. Mais cette fois-ci, on a décidé dès 2023 de porter la fréquence à un entretien annuel afin d'assurer un meilleur suivi. Devant le calcaire très présent à Saint Gilles et un fonctionnement optimal des installations, indépendamment de cet entretien annuel, dès 2026, une révision complémentaire du fonctionnement général sera désormais réalisée en amont.

Je vous transmettrai la version écrite parce que je me rends compte que je l'évite pour garder le temps en amont des périodes hivernales comme détaillées dans la situation du décompte des charges. Situation générale : 171 décomptes par année. 158 décomptes sont clôturés, donc 92,4 % pour les exercices 2023-2024, 2024-2025. Au total, treize décomptes, 7,6 % n'ont pas encore été envoyés à ce jour, dont neuf sont en cours de finalisation. Le rétablissement sera finalisé cette semaine. L'ensemble des treize décomptes sera envoyé ce vendredi, les courriers étant préparés et transmis à la signature. Détails. Dans les treize des comptes, il y a dix des comptes pour deux exercices, 66 % trois des comptes pour un seul exercice. Et donc aucun décompte ne porte sur plus de trois ans, comme votre question le laissait entendre. Donc on a quand même accumulé, on a nettoyé le retard du passé, mais pas le nouveau retard qui n'avait pas été fait. Il faut complètement dire aussi que la technicienne que nous louions pour son bon rapport aujourd'hui, a vu la longue absence de la personne en charge des décomptes qui faisait ça manuellement, que nous essayons d'informatiser tout ça, de le structurer et de s'assurer que

pas une seule personne ne connaisse les décomptes, mais plusieurs collaborateurs interchangeables.

C'est tout un changement de process qui est opéré au sein de la régie foncière qui, comme je le disais, ne bénéficie pas de subsides pour financer son personnel et vit sur le revenu des loyers. Et nos loyers sont particulièrement compétitifs pour être accessible. Donc, à un moment, les moyens ne sont pas incompressibles et on ne peut pas avoir dix personnes successives pour faire les décomptes. Et donc parfois c'est problématique. Pas mal de courriers de remboursement ont été envoyés au cours de ces deux dernières semaines. Il faut donc laisser le temps nécessaire pour que ces envois atteignent les locataires. À présent, les procédures et les subtilités inhérentes à certains bâtiments sont connues et assimilées, parce qu'il a fallu connaître aussi, du point de vue des techniciens, le système des décomptes. Ce n'est pas seulement la personne qui est absente et l'encodage qui compte, c'est aussi des méthodes de calcul en fonction du type de chaudière, de type de répartiteurs, de type de choses. On a plus de 900 logements. Donc c'est vrai que c'est très technique et chaque immeuble a des caractéristiques techniques spécifiques, et les décomptes de charges sont parfois des divisions, des comptes, des comptes individuels, des fonctionnements, des trucs. Donc ça a l'air simple, on devrait « y'a qu'à, faut que », mais manifestement, sur le terrain, c'est un bon nœud gordien qu'une technicienne dans la salle et enceinte jusqu'au cou s'évertue à dénouer.

**Mme Suzanne Ryvers :** Oui Monsieur Deneumostier.

**M. Guillaume Deneumostier :** Merci pour votre réponse, Monsieur le Bourgmestre. Oui, on est parfaitement conscient que tout ça, c'est très compliqué. Maintenant, voilà, c'est une bonne nouvelle. Je pense que les locataires seront vachement rassurés et on espère que ça continuera dans cette voie-là.

**M. le Bourgmestre :** Merci pour les considérations sociales. Ceux qui ont une dette qui a été accumulée, heureusement, il n'y en a pas trop. L'idée est de faire des plans de paiement, d'envoyer chez notre service social. Des lettres ont été envoyées, de leur faire faire des ateliers au CAFA et éventuellement voir comment des prises en charge partielle sur base du fonds « Gazélec » pourraient être fait pour les publics les plus fragilisés. Pour éviter que cet écueil technique n'ait des conséquences sociales funestes auxquelles vous êtes aussi attentifs que nous.

**M. Guillaume Deneumostier :** Magnifique ! Ça, c'est ma commune de gauche. Merci, Monsieur le Bourgmestre.

**Mme Suzanne Ryvers :** La prochaine question porte sur la mise à disposition du centre sportif, rue de Russie pour réfugiés. D'abord, il y a deux minutes pour M. Hassan Assila et après une minute pour Madame Chloé Leroy.

**M. Hassan Assila :** Merci, madame la présidente. Monsieur l'Echevin des sports. Monsieur le Bourgmestre, vous avez mis le centre sportif de la rue de Russie à disposition de Belrefugees. Cette opération permet d'offrir un répit aux sans-abris. C'est une opération qui est la bienvenue, particulièrement en ces jours de grand froid. Cependant, chacun sait que la problématique est structurelle et que nos équipes communales du Service de la prévention et du CPAS sont présentes toute l'année sur le terrain, au contact des sans-abris. Chacun sait aussi que les places d'accueil manquent toute l'année, ce qui explique cette situation. Situation qui s'est aggravée par la politique délibérée du gouvernement fédéral qui a décidé de réduire les places d'accueil pour les migrants. Monsieur l'Echevin des Sports, pourriez-vous nous en dire plus sur l'ampleur et la nature de la mise à disposition de notre infrastructure sportive dans ce projet ? Peut-on déjà en tirer un premier bilan ? Ce type d'expérience pourrait-elle être renouvelée ? Monsieur le Bourgmestre. Plus globalement, c'est quelle analyse fait le service de la prévention de l'évolution de ce public et de ses besoins ? Dans quelle proportion a-t-il augmenté ? Quelle aide lui apportons-nous tout au long de l'année ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**Mme Suzanne Ryvers :** Madame Leroy.

**Mme Chloé Leroy :** Merci, madame la présidente. Je n'aurai pas besoin d'une minute. Monsieur Assila a déjà tout dit.

**Mme Suzanne Ryvers :** Monsieur Spinette et monsieur Ahruil.

**M. Said Ahruil :** Merci, madame la présidente. Merci, madame Leroy, Merci monsieur Assila. On va répondre. En tout cas, moi, je vais répondre pour la partie sportive. Et monsieur le Bourgmestre enchaînera pour la suite. Donc comme vous le disiez depuis un petit bout de temps. Donc, la commune de Forest, ensuite la commune d'Ixelles, et depuis le 19 janvier jusqu'au 2 février, le centre sportif de la rue de Russie assure en soirée, pendant la nuit, une fonction d'hébergement d'urgence. Je vous présente un bilan provisoire de cette opération et des enseignements à en tirer. L'installation accueille chaque soir environ 85 personnes sans-abri ou des réfugiés exclusivement des hommes majeurs sans famille. Au niveau de l'admission, l'admission se fait sur inscription préalable auprès des associations partenaires garantissant le respect strict de la capacité d'accueil, qui est de 100 lits. Comme vous l'avez signalé, au niveau des services proposés, les personnes hébergées bénéficient d'un repas chaud le soir et d'un petit déjeuner servi dans un réfectoire aménagé temporairement au rez-de-chaussée du centre. Elles ont accès

aux douches et aux sanitaires. La nuit, elles disposent d'un dortoir équipé de lits de camps individuels avec des draps et des couvertures. Ce dortoir est installé dans le hall multi-sports du premier étage. Chaque lit est attribué de façon nominative pour toute la durée de l'opération. Les plages horaires. Il s'agit d'un accueil strictement nocturne. Comme on l'a dit, l'arrivée se fait à 17h30 et le départ est fixé à 9h du matin.

L'encadrement au niveau de l'opérationnel, il repose en grande partie sur l'engagement de bénévoles qui assurent l'accueil, l'intendance, le nettoyage et une présence pendant la nuit. Le service des sports apporte un support logistique et veille au maintien du fonctionnement normal du centre sportif pour ses activités régulières. Je tiens à souligner que le bilan est positif. L'opération se déroule dans de bonnes conditions, sans incident majeur et démontre une collaboration efficace entre les différents services, les clubs sportifs, les associations et les bénévoles au niveau des perspectives et des recommandations. Cette initiative répond à un besoin urgent, saisonnier. Si le principe d'une réactivation future est acquis, sa pérennisation sur une forme annuelle et structurée nécessiterait une planification renforcée pour une éventuelle reconversion. Il faudrait un calendrier afin de permettre aux clubs sportifs utilisateurs du centre d'adapter leur planning d'activités en toute transparence et dans les délais. Et cette anticipation est essentielle pour concilier durablement la mission sociale d'urgence et la vocation sportive, première du centre sportif. Et encore une fois, idéalement, rencontrer nos partenaires des communes voisines qui organisent ce genre de dispositif afin de planifier et d'être complémentaires. Et je terminerai en rappelant qu'à Saint-Gilles, l'hospitalité n'est pas qu'un principe, c'est une réalité. Nous tenons à saluer et remercier chaleureusement l'ensemble des services, des associations, des clubs sportifs et les bénévoles dont l'engagement a assuré le succès de cette initiative. Grâce à eux, de nombreuses personnes précarisées ont pu trouver un véritable répit en ces périodes difficiles. Merci.

**M. le Bourgmestre:** Rassurez-vous, je ne vais pas en ajouter beaucoup là-dessus, surtout aux remerciements et à l'engagement de notre service des sports et même de mon karatéka préféré qui n'y est pas content mais qui va retrouver sa salle puisque le démontage est en cours, de saluer le fait que deux communes nous avaient montré le chemin : Ixelles et Forest, que nous avons intégré cette chaîne de solidarité et que la ville de Bruxelles va accueillir une structure plus pérenne avec les organismes régionaux pour avancer et prendre ce public en charge. C'est clair que ce genre de solution n'est qu'un pis-aller et ne devrait pas revêtir un caractère structurel, puisque la saisonnalité de l'aide nous paraît à tous relativement problématique, on ne va pas se mentir, mais qu'au moins c'est un exemple, vu les périodes de grand froid qu'on a pu connaître, de solidarité pour rencontrer l'urgence, quand elle se marque, peut-être de signaler en fait que j'ai aussi là peut être un grief à l'égard du fédéral. On voit que l'absence d'une politique de l'accueil dignement financée, comme c'était le cas par exemple, par des initiatives d'ici et là, en

collaboration avec les CPAS et un plan de répartition des usagers pour que nous puissions les accueillir dignement sur l'intégralité du territoire.

Se traduit là, une fois encore, par un renvoi vers Bruxelles qui du coup souffre plus d'une crise de l'accueil digne que d'une crise du sans-abrisme, puisqu'une grosse majorité de ce public, même si nous n'aimons pas opérer une distinction entre catégories de personnes porteuses ou non porteuses de papiers, est malheureusement catégorisée dans la seconde tranche, parce qu'il n'y a pas une politique de l'accueil digne. Et donc ça permet de dire au fédéral que Bruxelles ne sait pas gérer sa situation sociale parce que la plupart des usagers qu'on rencontre ne sont pas accueillis dans des structures dignes et suffisamment dotées pour pouvoir accueillir ces publics lors de l'examen de leur demande ou de leur garantir le gîte et le couvert, à tout le moins, et qu'on les renvoie vers Bruxelles, parfois avec un petit mot dans leur poche, en leur disant qu'à Bruxelles ils seront accueillis. Ce qui crée une saturation insupportable de nos services et qui crée l'indignité dans nos rues et qui ne correspond pas à nos objectifs d'humanité.

**Mme Suzanne Ryvers** : Merci. M. Assila ?

**M. Hassan Assila** : Merci. Ça permet. Cette initiative permet, comme d'autres services sociaux, de permettre à des gens ne pas rester dans le froid, dans la rue, surtout ces derniers jours. On a vu quand même dans la gare des milliers de personnes. Il faut dire qu'il y a des personnes qui refusent aussi, qui ont une certaine liberté. Ça, c'est la liberté des personnes de ne pas être accueillies dans des endroits. Voilà.

**Mme Suzanne Ryvers** : Madame Leroy.

**Mme Chloé Leroy** : Merci beaucoup pour vos réponses. Et j'aimerais juste souligner que, au moment où chez nous, le fédéral diminue l'accueil pour les personnes migrantes, l'Espagne régularise 500 000 personnes sans papiers. Ce qui montre bien qu'en politique, tout est question de choix.

**Mme Suzanne Ryvers** : Voilà, On arrive à la question de Monsieur Linkowski sur la prévention incendie des bâtiments communaux.

**M. Janusz Linkowski** : Merci beaucoup, Madame la Présidente. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins et l'échevine Euh. Dans la nuit de la Saint-Sylvestre, un incendie dans un établissement festif à Crans-Montana, a causé 40 morts et plus d'une centaine de blessés. Et malheureusement, une victime belge originaire de Waterloo. Les premiers éléments font l'état d'un feu déclenché par des bougies étincelantes et l'absence d'inspection de sécurité pendant plusieurs années. Pendant plusieurs années, malgré les obligations existantes.

Au-delà de ce drame, cet événement rappelle de manière tragique l'importance des mesures de prévention et de sécurité incendie dans tous les lieux ouverts au public, en particulier lorsqu'il accueille des enfants, des jeunes ou de grands rassemblements, y compris sur le territoire de Saint-Gilles. Mes questions vont donc porter sur l'état des contrôles, des exercices d'évacuation et du suivi des mesures de sécurité dans les différents types de bâtiments et lieux concernés. Alors, je voulais savoir, entre autres, dans les écoles communales, combien d'exercices d'évacuations sont organisés par an dans chaque école et quand ces derniers ont eu lieu, des rapports sont-ils établis ? Comment sont les sorties de secours et les consignes de sécurité vérifiées et portées à la connaissance des personnes et des élèves dans les bâtiments administratifs communaux, par exemple la maison communale et les principaux bâtiments de service, existe-t-il un plan d'urgence à jour ? Et quand ? Et quand ont-ils ? Quand les derniers exercices ont-ils eu lieu pour le centre Jacques Franck quand a eu lieu le dernier exercice d'évacuation et les derniers contrôles d'incendie ? Y a-t-il un planning des exercices de contrôle prévus pour 2026 pour les infrastructures sportives communales ? Aussi, je voulais savoir un peu quand on quand ont eu lieu les derniers contrôles, quels sont les plans d'évacuation, sont-ils adaptés au lieu ? Et y a-t-il des mesures aussi spécifiques lors d'événements sportifs accueillant du public ? Et enfin, dans les cafés, bars et établissements de nuit, combien de contrôles de sécurité ont-ils été réalisés au cours des douze derniers mois et avec quels résultats ? Notamment des mises en conformité, des sanctions ou des fermetures éventuelles ? Y a-t-il un planning de contrôle prévu pour 2026 ? Et quelle est sa fréquence, la priorité et la coordination entre la police et les pompiers. Je vous remercie.

**Mme Suzanne Ryvers:** Merci. Je pense que c'est Monsieur Spinette qui répondra.

**M. le Bourgmestre :** Oui, même si l'Echevine de l'enseignement était chaude boulette pour vous expliquer les dispositifs mis en œuvre avec son service des écoles. Et donc je fais du mansplaining - je peux, tu ne m'en veux pas ? Okay. Mais donc en fait son département et madame l'Echevine sont motivés. Ils font d'ailleurs, comme la communauté française, des exercices, de nombreux exercices que les enfants adorent avec leurs institutrices pour sortir dans les cours de récré. Les derniers exercices ont été faits en décembre 2025 et en janvier 2026, et des rapports doivent être faits auprès de la Communauté française/Wallonie-Bruxelles, avec des plans d'action. Et notre sémillant responsable du SIPPT des écoles que nous avons désigné l'année passée a fait refaire des brevets à tous les concierges, les a recrutés sur base de ces critères. Tous les plans ont été remis à jour, tous les boîtiers et les machins ont été vérifiés. On a eu cette discussion en SIPPT, qui est l'organe où, avec les organisations syndicales, on veille au bien-être et à la sécurité du personnel de refaire l'inventaire des écoles. Il était fini. Après, on a entamé les crèches parce qu'effectivement, les tout petits, ce n'est pas facile à évacuer non plus et on a remis à jour finalement assez récemment toutes nos crèches et les plans

d'évacuation, et les dispositifs. Alors c'est vrai que pour les bébés, vu la saison, je ne suis pas sûr que les puéricultrices étaient super excitées de mettre en pratique tous ces plans qui ont été remis à jour.

On attendra peut-être le printemps pour le faire. Pour les bâtiments administratifs, bah c'est clair que le SIPPT ici a refait tous les dispositifs. C'est vrai qu'on a un gros travail d'investissement vu la vétusté du bâtiment et vous voyez les super prises branchées à la mords-moi-le-nœud là comme ça, c'est clair que on a un vrai travail de fond, mais ce sont des investissements colossaux dans un patrimoine classé. Donc c'est chaud. Mais en tout cas, c'est sur la liste des choses à mettre en œuvre pour le Jacques Franck. Même chose, il y a des normes assez précises où il travaille sur la question pour le contrôle des sorties de secours. Elle a été faite le 7 janvier 2026. La maintenance détection, c'est prévu, a été faite en mai 2024. Quant aux procédures d'évacuation, elle est systématiquement réalisée pour chaque nouveau travailleur avec un rafraîchissement des personnels « EPI ». Comme nous avons ça dans notre administration pour les infrastructures sportives, on a refait le check. On a des refait des contrôles, des éclairages de sécurité. Contrôle annuel, contrôle annuel, issues, contrôle. En fait, notre nouveau responsable du service technique est aussi le responsable du service technique du CPAS avait beaucoup travaillé sur ces questions, notamment avec moi sur la maison de repos pour créer des évacuations et des processus d'évacuation, ce qui n'existait pas, à donner des plans aux pompiers de la région pour pouvoir agir.

Parce que des personnes âgées, c'est aussi compliqué. Vous l'avez oublié dans la liste, mais comme moi j'aime bien les personnes âgées aussi. Il n'y a pas que les enfants et les sportifs. Il faut évacuer les personnes âgées aussi. Un plan d'évacuation est affiché et adapté à la configuration dans chacun des bâtiments. Pour le centre sportif, ça a été fait en 2024. Pour le Barca en 2018. 2018, pour la salle Metal Cube. Donc en fait à priori là les infrastructures sont à jour pour en matière d'Horeca, mais c'est encore un des courriers qui prend parfois du temps à sortir. Effectivement, l'usage des super flammèches sur les bouteilles pour frimer quand on met une bouteille. Je pense que je vais envoyer un petit courrier pour déconseiller. Il y a deux trois établissements que je sais utilisateurs de ce genre de dispositif. Je vais peut-être les inviter à éviter l'usage de ces bidules qui mettent le feu quand même à tout, même si les mousses qu'on a vu à la télévision, à tout le moins à tout observateur même pas spécialisé, on voit bien que c'était pas du tout normal.

En matière de nombre de contrôles, on peut dire qu'il y a autant de contrôles de sécurité, qu'il y a de nouveaux exploitants. Donc vraiment le service SVU, on a une personne assez dynamique qui fait vraiment le tour de tous les établissements. Certains Horeca qui ouvrent pourraient vous dire qu'on est même particulièrement vache.

On a rencontré l'équipe du Siamu à notre initiative il y a quelques mois, pour essayer de simplifier les procédures et accélérer le processus. Mais c'est clair que le personnel disponible au Siamu pour faire tous ces contrôles n'est pas simple. Il y a un jeu de responsabilités que mes collègues à la conférence des bourgmestres et le plus docte d'entre eux, le doyen Mr Vincent de Wolf, est intarissable sur son renvoi de responsabilité aux pompiers pour les intimer de faire le contrôle. Parce qu'eux aimeraient bien nous demander, à nous communes, de faire le contrôle. Parce que comme ça, c'est notre responsabilité qui est engagée en cas d'incendie. Mais Vincent m'a expliqué comment envoyer un courrier pour leur rappeler leur responsabilité. Mais ce n'est pas simple. Mais en fait, on est assez vigilant. Donc le courrier devrait arriver sur l'usage de ces flammèches. Mais par contre les contrôles Siamu parfois c'est désespérant pour les occupants. On a aussi, après chaque incendie, eu des exigences encore pires, c'est à dire qu'on doit le refaire. La petite madame qui essaie d'ouvrir. Je fais une page de publicité rue de l'Argonne, numéro 30 de l'excellente cuisine camerounaise, a dû revoir six fois son plan parce qu'il y avait eu un incendie et de remettre des dispositifs RF partout, elle s'est arraché les cheveux et après deux mois de combat a enfin pu le voir ouvert. Je vous invite à aller découvrir ces spécialités camerounaises.

**Mme Suzanne Ryvers** : M. Linkowski.

**M. Janusz Linkowski** : Merci Madame la présidente et merci, Monsieur le Bourgmestre, pour votre réponse très complète, et je me réjouis que ce soit pris au sérieux et aussi qu'il y a qu'il y a des contrôles. Par rapport à vos à vos réponses, j'ai noté deux ou trois éléments. Vous avez dit que pour la maison communale, il y a encore des investissements colossaux à faire parce que le bâtiment est très vétuste. Ça veut dire qu'on est conscient de certaines zones qui seraient à risque et voilà. Est-ce que ça peut être potentiellement dangereux pour les... C'est comme ça que je l'ai interprété. Oui, et dans l'Horeca, j'ai aussi noté que vous alliez envoyer un courrier de rappel aux exploitants de Horeca, donc je m'en réjouis. Je pense que c'est une bonne chose. Vous avez, si j'ai bien compris, vous m'avez expliqué, vous avez expliqué que les contrôles sont uniquement pour les nouveaux établissements. Voilà. Est-ce que parfois certains établissements...

**M. le Bourgmestre** : Et à chaque changement de gestionnaire.

**M. Janusz Linkowski:** Voilà. Mais ce ne serait pas mieux de faire alors des visites structurées ou en tout cas des contrôles ?

**M. le Bourgmestre :** En fait on le fait.

**M. Janusz Linkowski :** Voilà, donc c'est ça que je voulais.

**M. le Bourgmestre :** Le responsable de cela est vraiment très attentif et je l'ai invité parce que comme vous, j'ai flippé en voyant les images. Il y a deux trois endroits de fête qui vont faire l'objet d'un contrôle spontané, mais il fait sa tournée régulièrement et va voir les différentes institutions, vérifier avec les services d'urbanisme aussi. On ne va pas se mentir, le service de l'urbanisme fait quand même un gros contrôle au moment de l'octroi des permis de changement d'affectation. Et donc c'est en collaboration avec le service de l'urbanisme qui check la séparation RF des cages d'escaliers, l'affectation des toilettes et tout le bazar. Plus notre ami Jean-Marie qui débarque dans tous les services pour vérifier et le service de l'urbanisme est invité parfois par notre super Jean-Marie à venir vérifier l'application de ces règles dûment et fréquemment. Donc on essaye aussi de respecter le rythme pour que les hôteliers aussi, qu'on n'a pas oublié, parce que le secteur hôtelier, c'est compliqué aussi et il y a de gros contrôles qui sont opérés. Et on a de nombreux hôtels à Saint-Gilles et donc on fait des contrôles réguliers. C'est clair que les personnes qui sont aussi des entrepreneurs ont des moyens parfois limités, et donc on essaie de les amener à programmer, à se mettre à jour le plus raisonnablement possible en diminuant le risque parce que sinon on devrait fermer l'établissement carrément et ne le rouvrir que quand il est à jour. Et donc on essaie de réduire le risque et surtout taper au début pour ne pas taper plus tard. Pour dire les choses, même si je n'aime pas le mot taper.

**Mme Suzanne Ryvers :** D'accord.

**M. le Bourgmestre :** Être dur au début et pas pendant.

**Mme Suzanne Ryvers :** Je propose. Merci pour vos interventions très intéressantes et je propose qu'on aille à la question prochaine de madame Aouad sur les réseaux sociaux et les jeunes et l'école dans l'école.

**Mme Narjisse Aouad :** Merci, madame la Présidente. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du collège, depuis plusieurs années et plus encore depuis la crise sanitaire, les constats se multiplient concernant la dégradation de la santé mentale des jeunes. Les acteurs de terrain, écoles, service PMS, AMO, maison médicale ou service jeunesse font état d'une augmentation du stress, de l'anxiété, du décrochage scolaire et du mal-être chez les adolescents. Ces réalités traversent aussi notre commune de Saint-Gilles, qui se caractérise par

une population jeune et une forte densité scolaire. Face à ces constats, la question n'est plus uniquement celle du diagnostic, mais bien celle des réponses concrètes mises en place, notamment dans les écoles primaires et secondaires, qui constituent des lieux clés de prévention. Dans ce contexte, l'usage intensif de smartphones et de réseaux sociaux interroge fortement, tant pour ses effets sur la concentration que sur l'estime de soi, les relations sociales ou encore l'exposition à des contenus problématiques. À ce sujet, je souhaite. Je souhaite rappeler que l'interdiction de l'usage des smartphones à l'école s'inscrit dans un cadre décrétable clair, qui s'applique à l'ensemble des écoles fondamentales et secondaires. Certaines écoles ont toutefois choisi des modalités de mise en œuvre plus visibles ou structurantes.

C'est le cas par exemple du lycée intégral Roger Lallemand, qui a opté pour la collecte des téléphones à l'entrée de l'établissement, et le reste, et leur restitution en fin de journée, dans l'objectif de réduire les distractions et d'apaiser le climat scolaire. Dans ce cadre, il serait intéressant de connaître les premiers retours ou enseignements issus de cette mise en œuvre. Quels effets ont été observés sur l'attention en classe et les relations entre l'élève ou le bien être général ? Des retours qualitatifs ont-ils été recueillis auprès des équipes éducatives, des élèves ou des parents ? Enfin, au-delà de la seule question de l'interdiction, je souhaiterais interroger le collègue sur les actions de sensibilisation et de prévention qui accompagnent ces mesures. Des animations, des cours ou des projets sont-ils prévus ou soutenus au niveau communal concernant l'usage critique des réseaux sociaux ? La prévention du cyberharcèlement, l'Exposition à des contenus masculinistes ou violents et plus largement le bien être des jeunes. Je vous remercie pour votre réponse.

**Mme Suzanne Ryvers** : Madame François va répondre ?

**Mme Catherine François** : Je vous remercie pour cette question. En effet, depuis la sortie de la crise sanitaire et l'avènement des réseaux sociaux, le monde de l'école s'accorde sur le même diagnostic, les jeunes vont mal. Les études sur le sujet s'empilent comme des tranches de lasagnes et témoignent à l'unisson des chiffres accablants. Plusieurs constats sont évoqués : anxiété, perte de sens, harcèlement scolaire, perte de l'estime de soi, dégradation des conditions de vie, pauvreté grandissante, déclin de l'environnement et des politiques climatiques, assuétudes non maîtrisées et climat de propagande de guerre. Tout cela couplé à l'usage excessif et abusif des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle qui dégrade les liens sociaux et relationnels, mais aussi dégrade les valeurs de solidarité, de bienveillance et d'empathie. Les jeunes vont mal parce que le monde va mal, parce que le capitalisme et ses dominations ne font que des dégâts en brutalisant les populations humaines, mais aussi les espèces animales et l'environnement. Face à ces constats, nous ne sommes pas restés au balcon. Le monde de l'école et les équipes pédagogiques inclus dans le cadre de leur programme. Des animations à

l'éducation aux médias. Des formations sont dispensées également aux équipes pédagogiques pour que cette question soit sans cesse réactualisée dans le cursus scolaire. Agir sur la santé mentale des enfants des écoles, c'est aussi être attentif au bien-être des enfants en classe. C'est pourquoi les acteurs de l'école développent des outils pédagogiques qui mettent en valeur l'empathie, l'entraide et la solidarité. C'est en somme le nerf de la pédagogie active. Assurer à l'enfant le bien être, l'autonomie et le respect dans les apprentissages de base. Les équipes sont très sensibles aux émotions et au vivre ensemble dans les écoles. C'est pourquoi elles sont un relais de première ligne.

La commune de Saint-Gilles, en plus bien sûr de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a engagé depuis plusieurs années une équipe tri disciplinaire pour renforcer les actions du PMS sur le terrain. Concrètement, nous avons. Nous avons donc à charge une conseillère Psychopédagogique, une infirmière sociale et une assistante sociale affectée à l'école Léonie Lafontaine, l'école la plus pauvre et à l'école du Parvis une éducatrice spécialisée a été recrutée pour développer des programmes de prévention du harcèlement, mais aussi des gestions de conflits, des groupes de coopération, la communication non-violente entre les enfants. A cela s'ajoute une psychologue qui renforce l'équipe de l'école du Parvis et une assistante sociale qui est présente tous les jours à l'école Ulenspiegel pour aider les enfants mais aussi les familles. Au-delà de l'éducation aux médias, nous avons intensifié les programmes et les animations sur le harcèlement scolaire, bien sûr, mais nous avons également intensifié l'école du dehors. Nous avons étendu le programme Evras à tous les cycles du primaire et du secondaire, et des animations autour du consentement sont données par notre partenaire Garance, que vous connaissez certainement. Pour le secondaire, comme vous le rappelez dans votre question, les téléphones portables sont désormais interdits depuis le 1<sup>er</sup> septembre durant la journée à l'Institut Roger Lallemand. Pour avoir participé à une première évaluation avec les équipes, je peux vous dire que du côté enseignant, ceci, cette évaluation s'avère très positive apaisement du climat scolaire, concentration accrue en classe, relationnel davantage présent et usages redoublés à la bibliothèque de l'école. Du côté des enseignants et des équipes, l'évaluation est positive. Du côté des élèves, l'évaluation est négative, relevant le côté autoritaire, dictatoriale, unilatérale de la mesure couplée à un sentiment de manque de liberté.

C'est de bonne guerre que les élèves désapprouvent. Ils et elles ont pu s'exprimer. Mais je vous rappelle que l'école n'est pas une démocratie. Pour le premier degré, des animations prévention du harcèlement, activités de cohésion, espace de parole sont dispensés par l'ASBL Millennial. Et à partir du troisième degré, des ateliers d'éducation aux médias, développement d'esprit critique. On l'entend souvent. Notamment particulièrement au niveau des fake news et des réseaux sociaux. La vraie question qui se pose aujourd'hui n'est pas le constat de la situation dégradée de la santé mentale chez les jeunes, dans les écoles. Mais bien, que fait-on pour accompagner

les jeunes qui souffrent de problèmes de santé mentale ? Et là, je ne vous dirais : rien. Les services de prise en charge sont saturés. Les parents doivent accomplir le parcours du combattant pour trouver des urgences psychiatriques qui acceptent d'accueillir leurs enfants en crise. Les services de santé mentale et les maisons médicales agréées par la Cocof sont débordés et sous-financés, et le recours au secteur privé des psychologues et des psychiatres restent beaucoup trop coûteux pour les familles en détresse lors des cas de maltraitance avérés et constatés dans nos écoles par la médecine scolaire, il n'y a pas de place dans les centres d'hébergement. Et donc l'enfant maltraité à coup de fer à repasser retrouve sa famille à 15 h 30. Tout le secteur de l'aide à la jeunesse est débordé. Pareil pour les services de protection de la jeunesse et les unités d'aide psychologique et psychiatrique. La pratique de terrain est cruelle car nous sommes impuissants. En Région bruxelloise, à assurer une réelle prise en charge des jeunes par les services spécialisés de seconde ligne.

**Mme Suzanne Ryvers :** Vous pouvez conclure.

**Mme Catherine François :** J'allais juste conclure. Et l'avenir est encore plus sombre puisque nous savons que les mesures d'austérité de la Fédération Wallonie Bruxelles dans le secteur de l'aide à la jeunesse vont mettre à mal le fonctionnement du secteur. Nous savons aussi que les politiques d'austérité fédérales du gouvernement Arizona, sur les soins de santé, fragilisent nos hôpitaux publics, et nous savons enfin que l'absence de gouvernance bruxelloise empêche les secteurs de l'aide aux personnes et de la santé mentale de pouvoir répondre aux jeunes Bruxellois en souffrance. Je vous remercie.

**Mme Suzanne Ryvers :** Madame Aouad.

**Mme Narjisse Aouad :** Je vous remercie pour votre réponse assez complète et heureuse de savoir que du coup, l'expérience porte ses fruits. Je me demande. En fait, c'est une possibilité d'appliquer cette politique dans d'autres écoles ou pas ? Si c'est est ce que vous avez déjà réfléchi à la possibilité de le faire dans d'autres écoles, étant donné qu'il y a des retours positifs, en tous cas du corps enseignant.

**Mme Catherine François :** C'est à dire que les autres écoles, on n'a qu'une école secondaire. Et donc dans le primaire, la question ne se pose pas parce qu'il n'y a pas de téléphone. Et donc forcément, le climat n'a pas changé depuis l'interdiction au 1<sup>er</sup> septembre. Mais évidemment, il y a les écoles libres. Mais là, je ne suis pas habilité à répondre, je n'ai pas de nouvelles des écoles.

**Mme Narjisse Aouad :** Je me demandais en fait, si on pouvait proposer l'initiative aux écoles libres. C'était ça. C'était plutôt ça la question.

**Mme Catherine François** : Des activités ?

**Mme Narjisse Aouad** : Proposé l'initiative donc que le lycée Lallemand a mis en place aux écoles libres. Est-ce que c'était possible ? Est-ce que la commune avait la possibilité justement de proposer cette initiative, étant donné qu'elle n'a que des retours positifs ?

**Mme Catherine François** : Oui, si on avait les budgets, évidemment, un enfant égale un enfant, mais actuellement on ne peut pas garantir déjà le coût des animations. Euh, on a vraiment intensifié, euh, l'ensemble des programmes dans les écoles, mais on est à la limite parce que, vous le savez comme moi, les dégâts de la ministre de l'Enseignement sur les restrictions budgétaires pour le financement des écoles pauvres. Et je reviens avec madame Rodriguez qui disait que les écoles à encadrement différencié n'étaient pas impactées. On découvre que **l'école la plus pauvre est Léonie La Fontaine** ne reçoit plus, n'est plus considérée comme une école en difficulté alors que son public l'est. Parfois, on a des retours surréalistes de nos partenaires.

**Mme Narjisse Aouad** : C'est malheureux. Je vous remercie.

**Mme Suzanne Ryvers** : Merci. Dernière question par madame Rodriguez sur le règlement sur les terrasses. Madame Rodriguez

**Mme Célie Rodriguez** : Oui, Merci, madame la Présidente. Donc, nous revenons sur le règlement sur les terrasses temporaires, qui a été voté en conseil communal en octobre dernier. Lors de ce même conseil, le collège avait précisé qu'il avait bien l'intention d'étendre la période au-delà du 31 décembre, mais qui n'était pas encore en mesure de l'autoriser. Nous sommes déjà fin janvier et aucune disposition concernant une prolongation n'a été prise. Il nous revient du terrain que la situation n'est pas claire du tout auprès des établissements et que la communication a fait défaut. Voici nos questions. Les services de Monsieur l'Echevin en charge du développement et de la transition économique ont-ils communiqué auprès des établissements concernés sur le dernier règlement autrement que via le site de la commune. À ce stade, quelles sont les avancées sur le dossier ? Les terrasses pourront-elles être autorisées au-delà du 31 décembre ? Certaines communes comme Bruxelles-ville n'ont pas attendu pour prolonger l'autorisation. Alors pourquoi pas Saint-Gilles ? Quel est le plan mis en place pour avancer sur cette question, toujours sans réponse, et qui cause préjudice à l'activité du secteur ? Quand la décision sera-t-elle enfin prise ? Et une fois prise, les établissements concernés seront-ils informés par la cellule Horeca de la commune ? D'autant plus qu'elle dispose des adresses électroniques pour le faire. Dans un contexte où le commerce de proximité se fragilise et où le secteur Horeca est à bout de souffle depuis plusieurs années, il est grand temps de soutenir

concrètement et durablement le secteur. Et cette demande en fait résolument partie. Merci pour vos réponses.

**Mme Suzanne Ryvers** : Je donne la parole à Monsieur Iammarino et Monsieur Spinette.

**M. Francesco Iammarino** : Monsieur le Bourgmestre va répondre parce que la cellule Horeca dépend directement de lui, mais que c'est un dossier que nous avons évidemment travaillé ensemble. Je te laisse donc la parole,

**M. le Bourgmestre** : Mais je te remercie. Mais soyons clairs, en fait, le rôle du méchant, euh, en matière de contrôle des établissements et surtout depuis le renfort qui va être donné au bourgmestre en matière de contrôle administratif. Et je salue les informations terrain qui sont dans la salle. Soyons clairs, c'est un peu amusant de rendre les communes responsables du fait qu'une merveilleuse, je vais rendre hommage aux informations de terrain : une merveilleuse motion du Parlement bruxellois de janvier 2025 n'a pas été suivie d'effet en termes de modifications législatives pour modifier les rues en matière d'autorisation de terrasse temporaire sur l'espace public en dehors des trottoirs, déjà régis par un cadre et que pour que les communes doivent refaire des règlements tous les trois mois alors que c'est contraire aux RRU, c'est quand même un peu amusant de relancer la balle sur les communes. C'est clair que le RRU est régional et donc effectivement, nous on est un peu tributaire de ça. Alors si on doit tous les trois mois refaire un règlement parce que la Région n'est toujours pas là, ça peut être sympa. C'est bien que la ville de Bruxelles, qui a un ministère pour exercer toutes ses missions avec de très nombreux collaborateurs, puisse changer les règlements. Il s'avère que nous, en fait, on avait prolongé jusqu'au 31 décembre pour permettre au législateur régional de faire cette application et cette suspension qui, si ce n'est avec une note circulaire, comme il l'avait déjà fait par le passé, pour permettre un assouplissement d'une règle qui ne nous appartient pas.

Nous avons encadré jusqu'au 31 décembre cela. Il s'avère que les membres de l'Horeca ont reçu un mail du département leur disant que jusqu'au 31 décembre, on leur assurait une couverture. Nous n'avons demandé à aucun établissement de retirer sa terrasse vu le vide juridique, mais puisque de toute façon c'est pour les ré-ouvrir au 31 mars, je n'ai pas eu moi de retours de terrain ou vu le temps magnifique qu'il fait, ils ont été privés d'utilisation terrasse. D'ailleurs, la plupart l'ont fait de manière assez sauvage. Il faudrait peut-être qu'avec les forces de l'ordre, on réexplique un peu les règles des espaces de terrasses, parce que parfois ça déborde notamment sur le parvis. Et donc effectivement, on essaye d'être le plus positif possible à l'égard des détonantes terrasses. En fait, les seuls qui ont reçu un courrier pour dire que ça n'allait pas, c'est ceux qui avaient des terrasses non conformes à notre règlement, avec des palettes mal montées, des montages ignobles qui ne correspondaient à aucune condition de sécurité. J'en ai même fait

retirer deux d'autorité chaussée D'Alseberg, qui ressemblaient plutôt à des dépôts clandestins de palettes qu'à une terrasse. Et donc en fait, ceux-là ont reçu des nouvelles de notre part pour leur demander de le retirer. Je sais qu'il y a un établissement connu, qui vend des croquettes aux crevettes pas loin avec sa voisine qui a encore déposé plainte, a dû le démonter, mais c'est sa voisine qui l'a exigé par la commune que le glacier juste en face l'a démonté d'initiative, que le vendeur de saucisses un peu plus loin l'a démonté d'initiative.

Mais ils n'ont reçu aucune demande de notre part. C'est un vide juridique régional et ce n'est pas une application zélée pour emmerder les commerçants de la commune que la commune aurait exercée. Le seul contrôle d'autorités que nous avons opéré, je le répète, c'est sur les terrasses problématiques. On a d'ailleurs dû enfermer pour chahut et non-respect des heures du règlement des terrasses le week-end et la semaine et qu'a priori, ben c'est vrai que c'est très embêtant en l'absence de gouvernement. Mais ça, je pense que c'est dans plein de domaines et que ce serait bien que le RRU soit modifié pour valider cette pratique que nous soutenons pour un certain nombre de commerçants qui ont apposé des terrasses de qualité et qui permettent aux gens de profiter et de permettre à ces commerces de rattraper le fait que la TVA a augmenté de 6 à 12 %. Je pense que pour encourager l'entrepreneuriat et le faire souffrir, cette mesure-là est beaucoup plus dure que notre mesure d'attendre que la Région ne statue sur cette question. Et je me réjouis de voir reflourir les terrasses au 31 mars. Sur base de notre règlement toujours actif que nous étendons jusqu'au 31 décembre, comme nous l'avons modifié dans notre règlement, nous ne pouvons malheureusement, dans l'état actuel de la législation régionale, faire un règlement sur toute la durée annuelle. Ce que nous avons déjà répondu lors de votre précédente question sur la question.

**Mme Suzanne Ryvers :** Madame Rodriguez.

**Mme Célie Rodriguez :** Oui, merci, donc, c'est clair que les exploitants s'attendaient à recevoir des directives plus claires, mais finalement c'est quand même toléré alors les terrasses qui conviennent, au-delà du 31 décembre, c'est bien ça ?

**M. le Bourgmestre :** Il y a un vide juridique entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, parce qu'il n'y a pas de gouvernement qui règle le RRU, et nous, pour faire un règlement, on ne peut pas le faire sur base annuelle. Donc, on a fait un règlement qui prévoit toute la saison exploitable à nos yeux. C'est vrai qu'en janvier, février, quand on voit le temps qu'il fait dehors, je ne suis pas sûre que ce soit funky pour les terrasses. Ce qui est embêtant pour les commerçants, c'est le démontage de la terrasse et son stockage et son remontage. Mais ça, je rappelle que notre règlement général de terrasse est censé rappeler un certain nombre de commerçants, que la terrasse doit pouvoir être rentrée tous les soirs dans l'établissement, ou à tout le moins, rangé le long de la façade. J'ai

encore fait des photos au marché de dimanche au parvis, il y a des gens qui me font des montages de chaises en plein milieu de l'espace public. J'en parlais avec notre échevin préféré. On essaie de suivre ces questions. On va devoir refaire le tour des commerçants. C'est compliqué, mais en tout cas, je pense que globalement, les établissements qui ont eu des terrasses sur les places de parking, l'initiative est positive, appréciée par les commerçants. Il y a des échanges mails personnels avec monsieur l'échevin ou moi-même, ou avec notre département où la logique est plutôt soutenante et conviviale. Son département comme le mien n'avons jamais opéré la moindre pression là-dessus. Au contraire, essayer d'être des facilitateurs plutôt que des régulateurs sauf avec les emmerdeurs. Oh la rime riche mais pas très...

**M. Francesco Iammarino** : Et pour compléter. On avait prolongé l'autorisation des terrasses temporaires jusqu'au 31 décembre, parce qu'il y avait des lignes directrices qui avaient été R région en attendant que le RU soit modifié, là, elles n'ont pas été prolongées ces lignes directrices. On n'a pas eu d'information comme quoi ces lignes directrices avaient été prolongées. Donc, c'est ça aussi qu'il y a un vide juridique comme le dit le Bourgmestre.